



Charte d'utilisation d'Internet et des postes informatiques

MISSIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE

La consultation d'Internet dans les bibliothèques a pour objet de compléter la documentation proposée aux usagers et de permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser ces nouvelles technologies de recherche d'informations.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès à Internet est libre et gratuit aux horaires d'ouverture de la bibliothèque

L'accès se fait par créneaux horaires de 30 minutes à renouveler avec l'accord de la bibliothèque. Après avoir demandé l'autorisation au personnel de la bibliothèque, l'utilisateur devra respecter le temps de consultation qui lui est imparti.

Les usagers mineurs devront fournir une autorisation parentale leur donnant le droit de consulter Internet en autonomie. Les jeunes de moins de 9 ans devront être impérativement accompagnés d'un adulte.

L'accès au réseau Wifi est accordé aux possesseurs d'ordinateurs portables, de tablettes et de smartphones, après enregistrement du nom et mél de l'utilisateur auprès du personnel et la saisie d'un code. Seul le personnel de la bibliothèque est habilité à délivrer ce code aux usagers. Ceux-ci s'engagent à ne pas le divulguer à des tiers. L'accès à Internet via Wifi est limité aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

CONDITIONS D'UTILISATION

L'utilisation des chats, messageries, forums de discussions, ainsi que toutes créations de pages web sont possibles. Le téléchargement de données et de documents est permis.

Les jeux d'argent et de commerce en ligne sont interdits.

L'utilisation des messageries électroniques est également permise. L'écoute s'effectuera uniquement au moyen d'écouteurs ou de casques à demander auprès du personnel si besoin.

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française. Sont donc interdits la consultation des sites pornographiques, pédophiles, terroristes, faisant l'apologie de la violence, du racisme, de la xénophobie ou de pratiques illégales ainsi que la consultation des sites de nature à porter préjudice à un tiers; de même pour les téléchargements illégaux.

Les postes sont dans un espace public. Merci de veiller aux enfants et de ne pas fréquenter des sites pouvant heurter la sensibilité de certains publics.

Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans la mention de leur nom.

Le personnel de la bibliothèque peut avoir accès aux informations consultées par l'utilisateur et se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne serait pas conforme aux lois en vigueur et au respect des articles de cette charte ou de supprimer toutes données contraires aux missions des bibliothèques. Conformément à la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur, de modifier en quoi que ce soit la configuration du poste de consultation. Selon la gravité des faits, l'utilisateur encourra des sanctions. De manière générale, l'utilisateur doit veiller au respect du matériel et signaler au responsable tout dysfonctionnement du matériel informatique.

L'utilisation de clé USB ou disque dur externe est interdite. La bibliothèque ne disposant pas de moyen de vérification de ces supports.

RESPONSABILITÉS

Responsabilités de l'utilisateur :

- 1 L'utilisateur est responsable de l'utilisation des services consultés.
- 2 L'utilisateur est seul responsable de sa boîte aux lettres. La consultation et la suppression de messages relèvent de sa responsabilité.
- 3 L'utilisateur prend toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données. Les données enregistrées sur les postes publics seront supprimées régulièrement.
- 4 L'utilisateur des postes multimédia est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, interroge et transfère sur Internet. Les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété.
- 5 L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé du fait de l'utilisation d'Internet au sein de la bibliothèque.

Responsabilités de la bibliothèque :

- 1 La bibliothèque n'assume aucune responsabilité sur les services accessibles par Internet et n'exerce aucun contrôle, de quelque forme que ce soit, sur la nature ou les caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de ses ordinateurs.

2

La bibliothèque ne pourra en aucun cas être tenue responsable du contenu des sites et services consultés, y compris ceux accessibles via les moteurs de recherche, de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par les usagers et d'une manière générale de toute information consultée par l'utilisateur. Les parents ayant autorisé un mineur à consulter seul Internet l'ont fait en toute connaissance de cause: malgré la vigilance des bibliothécaires, la consultation de sites sensibles reste possible.

3

La responsabilité de la bibliothèque ne pourrait être mise en cause du fait de la nature du réseau Internet et, en particulier, de ses performances techniques, des temps de connexion et de réponse, pour consulter, interroger ou transférer des informations et des éventuelles déconnexions en cours d'utilisation.

La bibliothèque ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau internet.

- 4 La responsabilité de la bibliothèque ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté, notamment en cas d'interruption des services d'accès par le serveur occasionnant pertes de données ou tout autre préjudice.

Les utilisateurs doivent se conformer au règlement intérieur de la médiathèque, affiché dans le bâtiment. Le non-respect de cette charte peut entraîner la suspension immédiate de la consultation d'Internet, voire l'interdiction d'usage des postes informatiques.